

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 286

Artikel: L' "impasse budgétaire"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pleins feux sur l'accroissement des dépenses

Par la volonté manifeste des autorités fédérales, tout le débat sur la lutte contre l'inflation est polarisé sur les mesures à prendre pour s'opposer aux excédents de dépenses. Pas d'autre programme qu'un plan de restrictions budgétaires ! Pas de réflexion sur les inégalités d'engagement des différentes couches sociales dans notre pays au chapitre des restrictions, pas de coup d'arrêt aux privilèges (voir page 7) ! Pleins feux sur l'accroissement des dépenses, rendu responsable de la crise ! Déjà à l'article 4 de la « Loi fédérale instituant des mesures complémentaires destinées à restaurer l'équilibre des finances fédérales », la « prévention des crises » était envisagée sous cet angle partiel : « Le Conseil fédéral prend, dans le cadre de la planification des dépenses, les dispositions nécessaires pour le cas d'une récession économique ». Et c'est toujours sur ce même terrain que l'on va s'affronter lors de la prochaine session des Cham-

bres. Lors de son dernier rendez-vous d'été, le Conseil national avait approuvé un amendement proposé par sa commission : « Au cours des années 1975 à 1979, les décisions entraînant une augmentation des dépenses ou une diminution des recettes par rapport aux propositions du Conseil fédéral doivent être adoptées dans chaque conseil à la majorité de tous les membres ». Une proposition qui, certes, ne manque pas d'importance, mais qui contribuera, si elle est comme prévu contestée aux Etats, à ramener une fois de plus l'attention sur les finances publiques, comme si du seul contrôle de celles-ci dépendait l'efficacité de notre combat contre l'inflation.

Des manœuvres d'intoxication

Il y a là une atmosphère d'intoxication dont il est difficile de se défaire pour jeter les bases d'un

programme plus large, qui assure les bases d'une participation de tous, et non pas prioritairement des couches moyennes, aux privations jugées indispensables. On admirera, dans cette perspective, les efforts de la Société pour le développement de l'économie suisse pour noyer le poisson et accréditer le freinage des dépenses comme une panacée universelle (cf. Revue des faits de la semaine, numéro 36/1974) : c'est le chantage voilé à la votation de décembre. Les auteurs concluent leur article sur les finances de la Confédération par ces mots :

« L'arrêt fédéral sur le freinage des dépenses, approuvé par le Conseil national et recommandé par la commission du Conseil des Etats, n'aurait certes pas d'effets miraculeux. Il constitue pourtant une mesure qui, combinée à d'autres (qui restent encore partiellement à déterminer, ou n'ont été mises en œuvre que dans une mesure insuffisante) permettra au moins de lutter jusqu'à un certain point contre la tendance parlementaire qui a entraîné la Confédération sur la voie des déficits. Il faut que les Chambres se rendent compte

L'«impasse budgétaire»

Préciser les termes de l'«impasse budgétaire» fédérale, c'est rappeler les chiffres suivants.

C'est en 1971 que la Confédération est véritablement entrée dans une période d'impasse budgétaires; jusqu'alors, les comptes financiers n'étaient le plus souvent qu'à peine équilibrés. Pour les trois seules années 1971, 1972 et 1973, la Confédération a enregistré un excédent de dépenses de l'ordre de 1300 millions au total. De 1946 à 1970, les excédents de recettes (permanents à deux exceptions près : en 1952, lors de la guerre de Corée, et en 1967) avaient atteint au total un peu plus de 5 milliards de francs, soit à peu près 200 millions par an (d'où la possibilité d'amortir une bonne partie des charges résultant de la dernière guerre mondiale, d'avancer quelque 2800

millions de francs pour la construction de routes nationales, de satisfaire en partie les besoins financiers des CFF, etc.).

Les dépenses de la Confédération ? Celles-ci, de 1960 à 1973, se sont accrues de près de 350 pour cent; elles ont donc augmenté de quatre fois et demie. Cette expansion s'est produite pour près de la moitié durant les années 1970 (4 milliards sur un total de 9 milliards). Les recettes n'ont en revanche progressé que d'environ 230 pour cent au cours de la même période et n'ont donc qu'un peu plus que triplé. Sur un total de 7,5 milliards, l'augmentation afférente aux années postérieures à 1970 n'a été que de 2,9 milliards en dépit de la revision du régime financier et du relèvement de l'imposition du tabac, de l'alcool et des carburants. Au cours de ces trois seules années, l'augmentation des recettes a ainsi été inférieure de plus d'un milliard à l'accroissement des dépenses.

D'où le pronostic d'un déficit de 800 millions pour l'année 1974; ce qui équivaldrait, pour la trésorerie de la Confédération, à une diminution de ses ressources de l'ordre d'un milliard de francs.

Or on admet que ce montant représente le quart de ce que le marché financier peut consacrer, chaque année, aux emprunts publics, sans être trop fortement sollicité.

Alerte générale

D'où deux cris d'alarme à Berne :

a) Si la Confédération devait, dans la recherche des capitaux dont elle a besoin entrer à ce point en concurrence avec les autres collectivités publiques, les entreprises de forces motrices et l'économie privée, cela aurait nécessairement de graves

qu'elles ne peuvent pas se présenter devant le peuple sans avoir rien entrepris pour freiner les dépenses. Sinon, le peuple risque bien de se rebiffer contre les augmentations d'impôts envisagées. Le rapporteur de la commission du Conseil national s'est montré réaliste lorsqu'il a déclaré qu'« il incombe de contribuer au redressement de cette situation, en modérant la politique de dépenses, bref en procédant à des restrictions. Le peuple suisse ne semble pas croire que le parlement maintiendra cette politique d'économie. Aussi, apparaît-il indispensable de lui procurer des garanties au moment où il a à approuver les hausses fiscales ». Il reste à espérer que cette conception triomphera au niveau du Conseil des Etats. »

Le raisonnement fédéral type

Les autorités fédérales, elles, n'embouchent pas d'autres trompettes, lorsqu'elles soulignent « l'état critique des finances fédérales » : c'est la même

conséquences. Ses difficultés de financement ne manqueraient pas de se répercuter ipso facto sur les autres secteurs de notre économie et d'entraver par là même leur développement en freinant, voire en compromettant leur effort de rationalisation, seul garant d'une saine croissance. En outre, une augmentation sensible de la demande sur le marché financier entraîne inévitablement une hausse du taux de l'intérêt avec ses effets bien connus sur le taux hypothécaire, les loyers et le niveau général des autres prix.

b) Alors que la Confédération était autrefois en mesure de neutraliser jusqu'à un certain point les effets que les impasses budgétaires des cantons et des communes exercent sur l'économie du pays, elle contribue désormais elle-même à aggraver l'excès général de la demande et, partant, à stimuler les facteurs inflationnistes.

obsession de l'équilibre du budget, équilibre auquel on trouve toutes les justifications comme on le verra plus bas, et qui est à tel point porté aux nues qu'il se trouve être, semble-t-il, le seul point sensible de la situation. Dans le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui des mesures complémentaires destinées à restaurer l'équilibre des finances fédérales, on pouvait lire les développements suivants qui restent parmi les plus significatifs de la démarche des autorités centrales influencées par la droite :

« Les nouvelles analyses effectuées depuis l'automne passé montrent que les perspectives touchant l'évolution des finances fédérales ne se sont pas améliorées, loin de là. Tout d'abord, les résultats du compte de 1973 sont d'environ 600 millions plus mauvais que les prévisions même les plus pessimistes le laissaient entrevoir; en outre, les estimations relatives à ces prochaines années se présentent aussi maintenant sous un jour plus défavorable. La détérioration rapide des finances de la Confédération et de ses deux grandes régies — CFF et PTT — a provoqué de sérieuses difficultés de trésorerie que nous n'avons pu surmonter, et dans une certaine mesure seulement, qu'en faisant de nouveau appel à l'emprunt et en utilisant les réserves encore disponibles. Outre que les mauvais résultats du dernier exercice ont créé une situation de départ encore plus défavorable, le renchérissement des produits pétroliers ne manquera pas non plus, selon toute probabilité, d'exercer une influence néfaste sur l'évolution future des finances fédérales. Il est donc d'autant plus urgent de prendre les mesures qui s'imposent car on ne saurait admettre que l'inflation soit encore stimulée par l'évolution des finances fédérales. En période de surexpansion économique persistante, la Confédération devrait au contraire réaliser comme autrefois des excédents de recettes et constituer des réserves pour des temps moins propices. Si, durant les nombreuses années marquées par un essor sans précédent, la situation des finances de la Confédération a régulièrement évolué de manière plus favorable qu'on le pré-

voyait, cela ne doit pas donner à croire qu'il en ira toujours ainsi à l'avenir. Ce serait également céder à une dangereuse illusion que d'admettre que la Confédération serait longtemps en mesure de supporter des impasses budgétaires de l'ampleur de celle qui résulte du compte de 1973.

L'apocalypse

» Certes, des temps de guerre ou de crise peuvent justifier, momentanément, l'impasse budgétaire et l'endettement de la Confédération. Nous n'en sommes pas là. En une période de plein emploi telle que celle que nous connaissons actuellement, les lourds excédents de dépenses de la Confédération

- » — épuisent les réserves qui seraient nécessaires en cas de difficultés,
- » — compromettent la continuité des engagements pris dans tous les domaines de l'équilibre économique et social,
- » — grèvent le marché des capitaux et entravent l'essor harmonieux de l'économie, le développement de nouvelles sources d'énergie, ainsi que le financement des dépenses des cantons et des communes,
- » — contribuent à la hausse du taux de l'intérêt, au détriment en particulier du logement et de l'agriculture,
- » — alimentent et accélèrent l'inflation, en dépréciant d'autant l'épargne, les rentes et les salaires.

» Si elle ne parvenait pas à conserver des finances saines, la Confédération perdrait toute crédibilité dans la lutte contre le renchérissement et porterait ainsi atteinte au crédit de l'économie suisse dans son ensemble. »